



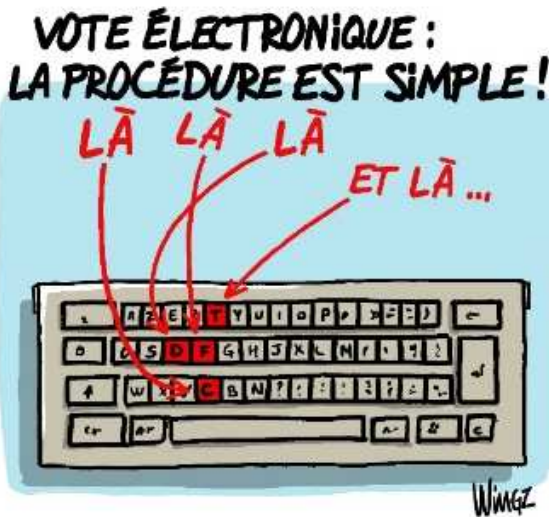
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

CSA : Comité Social d'Administration DIR Méditerranée

L'enjeu de votre vote : quel le rôle du CSA ?

Le CSA est la **nouvelle instance** de dialogue social entre les représentants des personnels et l'Administration. C'est la **fusion** du Comité Technique (**CT**) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (**CHSCT**).



Le CSA traitera de questions **collectives** :

- temps de travail,
- fonctionnement et organisation des services,
- pilotage des ressources humaines,
- prévention des risques,
- qualité de vie au travail.

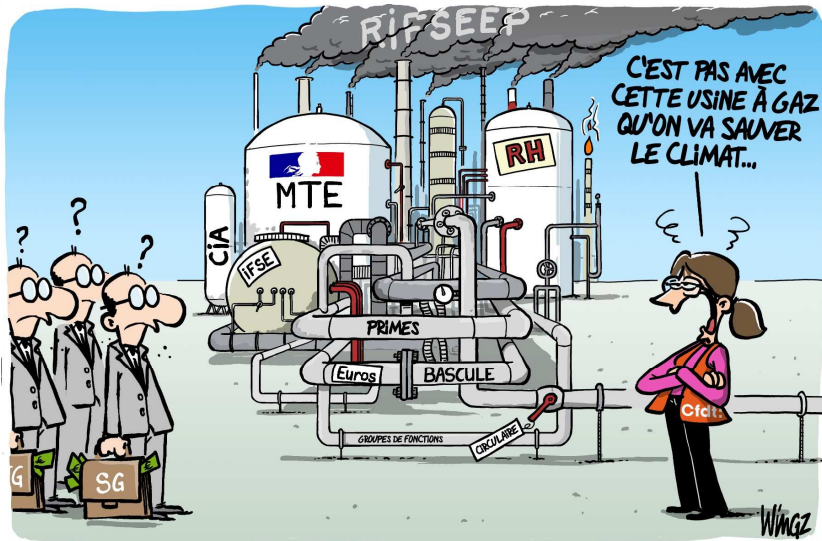
Vos candidats CFDT au CSA de la DIR Méditerranée

1 - M. XXXXXXXX XXXXXX XXX -xxxxx - Mxxxxxxx	2 - M. Zaher KHERBACHE ITPE - SIR13 - Marseille	3 - M. Jean-Marie KHIARI PETPE - DU - Saint-Martin de Crau
4 - M. Jocelyn VERGELIN TSDD - SIR13 - Marseille	5 - Mme Michèle BAUMANN TSDD - DADS - Gap	6 - M. Christophe BOUDOT SACDD - SIR2M - Mende
7 - M. Didier MAGNE TSDD - DRC - La Grande Combe	8 - M. Christian VINCENTI SACDD - DRC - Nîmes	9 - M. Stéphane VIAL-JAIME PETPE - DADS - Saint Bonnet
10 - M. Yassine ABALHATE TSDD - SIR13 - Marseille	11 - M. Merzak ABBOU TSDD - SPEP - Marseille	12 - M. Van Nam HOARAU PETPE - DRC - Nîmes
13 - M. Olivier ROLLAND PETPE - DU - Saint-Martin de Crau	14 - M. Arnaud LUNET TSDD - SIR13 - Marseille	



Télétravail. Nous avons difficilement réussi à obtenir **un jour flottant** à la DIRMED, ainsi que la possibilité de télétravail ponctuel pour les chefs de CEI et les chargés de travaux.

Nous revendiquons encore et toujours que l'accord ministériel soit pleinement appliqué à la DIRMED, notamment sur la question du jour flottant.



Rémunérations

La DIRMED doit faire le nécessaire pour que les remboursements de frais, les changements d'indice, les indemnités de télétravail, etc. soient réglés aux agents dans des délais qui ne les pénalisent pas.

Quel avenir pour la DIRMED et ses agents ?

La loi 3DS va conduire à un éclatement de la DIRMED. Qu'en restera-t-il ?

Les nombreux départs non remplacés perturbent déjà fortement le fonctionnement des services et minent le moral des restants.

Les agents s'interrogent et s'inquiètent légitimement sur la gestion de leur carrière s'ils sont transférés dans les collectivités ou s'ils restent dans une structure du MTECT qui garderait les routes que les collectivités n'ont pas voulues.

La CFDT revendique plus de transparence dans cette période troublée et sera exigeante sur les conditions d'accompagnement des agents. Ils n'ont pas à subir les errements des politiques de gestion ministérielle du RRN.



Face aux évolutions, la CFDT veut s'inscrire dans un dialogue social constructif qui ne soit ni le refus de tout, ni l'acceptation du n'importe quoi